



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## **Prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

### **Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/69/590 et Corr.1).

2. À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, y compris son Envoyé spécial pour l'Ebola, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, et, pour finir, des réponses écrites reçues le 10 décembre 2014.



3. **Le Comité consultatif saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au personnel du système des Nations Unies pour le dévouement dont il fait preuve dans la lutte contre la propagation de la maladie à virus Ebola. Le Comité consultatif est conscient des difficultés et des risques auxquels fait face le personnel des Nations Unies qui apporte une assistance aux populations des pays touchés.**

## **II. Contexte**

4. Les paragraphes 1 à 3 du rapport du Secrétaire général donnent un historique de la création de la Mission. Comme indiqué au paragraphe 3, celle-ci a été créée le 19 septembre 2014 à la suite de l'adoption de la résolution 69/1 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière s'est notamment félicitée que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de créer la Mission des Nations Unies pour les interventions d'urgence (MINUAUCE) et l'a prié de prendre les mesures voulues pour mettre rapidement son projet à exécution et de lui présenter un rapport détaillé à ce sujet pour examen à sa soixante-neuvième session. Le Secrétaire général indique que les activités et mesures initiales que les Nations Unies ont mises en œuvre pour faire face à la crise entre le 19 septembre et le 31 octobre 2014 ont été présentées à l'Assemblée générale dans la lettre datée du 12 novembre 2014 qu'il a adressée au Président de cette dernière (A/69/573).

5. Après la mise en place de la MINUAUCE, le Secrétaire général a présenté une estimation préliminaire des ressources nécessaires pour engager immédiatement les activités de la Mission (A/69/404). Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager au titre de la Mission, pour la période allant du 19 septembre au 31 décembre 2014, des dépenses d'un montant maximum de 49 943 600 dollars, en attendant qu'un projet de budget détaillé lui soit présenté plus tard au cours de la partie principale de sa soixante-neuvième session (A/69/408). Dans son rapport, le Comité consultatif a fait un certain nombre de recommandations concernant les renseignements à fournir dans le projet de budget (voir par. 32 ci-après). Par sa résolution 69/3, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif. Rappelant le paragraphe 24 de ce rapport, elle a souligné que l'adoption de la résolution était sans préjudice de l'examen ultérieur de la MINUAUCE qu'elle pourrait entreprendre et des décisions qu'elle pourrait prendre au sujet du budget, de la structure, des effectifs et des besoins opérationnels de la Mission lorsqu'elle examinerait le projet de budget détaillé du Secrétaire général.

## **III. Mandat et résultats attendus**

6. Le Secrétaire général rappelle que la Mission a pour principal objectif stratégique et pour but de mettre fin à l'épidémie en collaborant avec d'autres entités. Il rappelle en outre que l'objectif premier que poursuivent tous les partenaires de l'action internationale est d'arrêter rapidement la propagation du virus dans les pays touchés, en particulier les flambées épidémiques qui frappent actuellement la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, en s'appuyant sur les plans d'action et stratégies déjà mis en place pour enrayer la transmission du virus,

soigner les malades, assurer des services essentiels, préserver la stabilité et empêcher l'apparition de nouveaux foyers d'infection.

7. Au paragraphe 24 de son rapport, le Secrétaire général indique que la Mission a tenu à Accra, du 15 au 18 octobre 2014, une conférence de planification opérationnelle qui a réuni de nombreux intervenants des Nations Unies et partenaires internationaux, afin d'élaborer un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de l'action mondiale contre l'Ebola. Ce cadre opérationnel a défini la portée de la crise, tenu compte des prévisions de croissance de l'épidémie, précisé les activités des Nations Unies à l'appui de mesures nationales, et déterminé les responsabilités d'exécution pour les principales lignes d'action et activités habilitantes au sein du système des Nations Unies. Quatre lignes d'action essentielles ci-après ont été définies pour endiguer l'épidémie, à savoir : a) dépistage et recherche des contacts; b) prise en charge des personnes infectées; c) inhumations sans risque et dans la dignité; et d) action communautaire et mobilisation sociale. Des activités habilitantes connexes ont été définies pour étayer ces lignes d'action dans les domaines suivants : direction de l'appui logistique, mobilisation de personnel et de volontaires, formation, moyens propres à faciliter les paiements comptants aux intervenants nationaux et gestion de l'information.

8. Le Comité consultatif a été informé que le cadre opérationnel adopté à Accra reposait sur des orientations formulées dans le plan stratégique d'action mondiale, élaboré par l'Envoyé spécial en septembre 2014 en consultation avec ses partenaires. Le Comité consultatif a également été informé qu'aussi bien la Mission que le plan stratégique d'action mondiale élaboré en septembre 2014 par l'Envoyé spécial faisaient fond sur la feuille de route pour la riposte au virus Ebola publiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en août 2014 (voir A/69/408, par. 3). Dans son rapport, le Secrétaire général indique par ailleurs que, bien qu'elles n'aient pas été évoquées dans les textes issus de la conférence d'Accra, la prévention et la préparation constituaient également des priorités stratégiques essentielles de la stratégie d'action mondiale. En collaboration avec l'OMS, la Mission aidera, à leur demande, les gouvernements nationaux à mener leurs activités de prévention et de préparation.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu la ventilation, par ligne d'action, des activités, ressources et financements essentiels prévus sur la base du cadre opérationnel adopté à Accra à l'appui de l'action mondiale d'urgence menée face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone (voir annexe I). Comme indiqué au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, Les activités opérationnelles d'urgence qui seront exécutées par les organismes, fonds et programmes, dont le montant est estimé à 1,5 milliard de dollars, seront financées par les contributions volontaires reçues par ces mêmes organismes, fonds et programmes, notamment par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur le rôle du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires et les services fournis par celui-ci, qui figurent elles aussi dans l'annexe I. Des informations complémentaires ont été fournies sur les activités de programme et d'appui réalisées jusqu'à présent (voir annexe II).

10. Dans son rapport, le Secrétaire général rappelle que dans toutes les activités des organismes des Nations Unies concernant l'Ebola, les plans d'action nationaux arrêtés par les pays touchés conservent la primauté. Il précise que la Mission réunira

les compétences techniques de l'OMS et les moyens opérationnels qui font la force d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle apportera un savoir-faire solide en matière de gestion des crises afin d'accroître la portée de l'action des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et locales et d'en prendre les rênes, le but étant d'appuyer et de renforcer les plans nationaux de lutte contre l'Ebola élaborés par les pays touchés et d'en tenir compte. Le rapport du Secrétaire général contient des informations complémentaires sur les rôles respectifs de l'Envoyé spécial, de la Mission et du système des Nations Unies :

a) L'Envoyé spécial représentera le système des Nations Unies et assurera un rôle de direction, de coordination et d'orientation stratégiques globales, notamment en menant des consultations avec les États Membres et les autres parties concernées, et prendra la tête des initiatives internationales visant à mobiliser des ressources, à assurer les communications stratégiques et à sensibiliser l'opinion. Il collaborera étroitement avec l'OMS à Genève, pour élaborer et établir le plan stratégique d'action mondiale qui guidera les activités de la Mission et des autres partenaires, et continuera de diriger la Coalition mondiale contre l'Ebola, qui coordonne toutes les initiatives des gouvernements, des partenaires d'exécution et des organismes des Nations Unies;

b) Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission dirigera l'action d'urgence au niveau opérationnel et donnera des orientations opérationnelles aux organismes des Nations Unies, aux équipes des Nations Unies et aux autres partenaires d'exécution sur le terrain. Il veillera à ce que la Mission élabore et applique un plan directeur complet à l'échelle du système qui traduise en termes opérationnels les orientations stratégiques arrêtées par l'Envoyé spécial;

c) La mise en œuvre opérationnelle de ce plan stratégique d'action sera en grande partie assurée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui utiliseront à cette fin leurs propres fonds de contributions volontaires, et puiseront notamment, le cas échéant, dans le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola (voir par. 65 et 66 ci-dessous). D'une façon plus générale, elle sera largement assurée par des entités gouvernementales et non gouvernementales qui adapteront leur action aux priorités nationales dans les pays touchés.

11. Le Secrétaire général indique que pour lutter contre l'épidémie dans l'immédiat, des objectifs ont été définis à échéance de 30, 60 et 90 jours. Le premier objectif, à échéance de 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> octobre, était d'établir la présence de la Mission au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, et d'y déployer du personnel, des moyens aériens, des véhicules, du matériel de communication et des moyens logistiques pour que soient rapidement réunis les facteurs de réussite opérationnels. À échéance de 60 jours, l'objectif est de disposer des moyens nécessaires pour isoler 70 % des malades et inhumer sans risque de contamination 70 % des personnes ayant succombé à la maladie. Il faut pour cela accroître rapidement les capacités des unités de traitement et des centres de soin communautaires et en assurer le fonctionnement dans le cadre des plans d'action nationaux. À échéance de 90 jours, l'objectif est de pouvoir isoler 100 % des malades, d'inhumer sans risque de contamination 100 % des victimes, et de faire baisser le nombre de cas nouveaux dans la plupart des régions. Au-delà de cette

période, en cas de réussite, il faudra poursuivre cet objectif partout, de façon efficace et durable pour venir entièrement à bout de l'épidémie en cours.

12. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats est présenté dans le tableau qui suit le paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général, et s'articule autour de l'objectif de la Mission : mettre un terme à la propagation du virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Ce cadre comprend les réalisations escomptées du Secrétariat et les indicateurs de succès et la mesure des résultats correspondants, ainsi que des informations sur les produits attendus du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission. Le Comité consultatif a été informé que, du fait que la responsabilité de l'exécution des principales lignes d'action incombe aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les indicateurs et mesures de résultats correspondants n'étaient pas inclus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission. Suite à sa demande, le Comité consultatif a également obtenu les indicateurs de succès et les mesures des résultats liés à l'exécution des principales lignes d'action susmentionnées, pour information (voir annexe III). Le Comité consultatif a également reçu des renseignements supplémentaires sur les effectifs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui participent à l'action menée contre l'Ebola (voir annexe IV). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter dans ses futurs rapports des informations à jour sur la mise en œuvre par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies des principales lignes d'action visées au paragraphe 7 ci-dessus (voir aussi annexe I) dans chacun des pays touchés, étant donné que les progrès réalisés à cet égard déterminent aussi les activités de la Mission.**

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'une fois achevées les activités de la Mission, l'OMS serait l'institution compétente pour s'occuper des problèmes liés à l'Ebola et d'autres problèmes persistants à caractère médical, en apportant son expertise aux gouvernements des trois pays lorsqu'ils prendront en main l'action qui continuera d'être menée. S'agissant des défis sociaux découlant de la crise de l'Ebola, l'OMS et d'autres éléments des équipes de pays des Nations Unies dans chacun des pays touchés s'emploieront ensemble à assurer le relèvement, un nouvel essor et la modernisation des systèmes afin de renforcer la résilience.

14. Le Secrétaire général rappelle également que le mandat de la Mission est fonction de la bonne réalisation de l'action internationale engagée pour lutter contre le virus et de ses retombées, puisque l'on considère que la Mission n'aura de raison d'être que le temps qu'il faudra pour juguler la crise. Lorsqu'il aura été établi que l'Ebola ne mettra plus gravement en danger les peuples des pays touchés et que les gouvernements concernés auront le sentiment d'avoir suffisamment progressé vers une approche normalisée de la prévention de la transmission du virus et de la lutte contre la maladie, la Mission aura atteint son objectif et sera démantelée. L'Envoyé spécial, la Mission et l'OMS collaboreront étroitement et régulièrement avec les gouvernements des pays touchés et les principales parties concernées pour définir et identifier le moment où il serait approprié de prendre une telle décision.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur la manière dont le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission coopère avec les autres entités du système des Nations Unies, d'autres missions dans la région et d'autres entités, y compris les États Membres, les organisations régionales, les organisations

internationales et non gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs clefs (ibid., voir par. 35 à 41). Le rapport contient également des informations sur les besoins du personnel des Nations Unies présentant des affections, que celles-ci soient ou non liées au virus, y compris la création d'un hôpital de niveau II, un appui médical aéroporté et des services d'évacuation médicale (ibid. par. 46).

16. En ce qui concerne l'établissement des rapports, le Secrétaire général indique qu'il rendra compte tous les mois à l'Assemblée générale et, à sa demande, au Conseil de sécurité des progrès et des résultats obtenus. La fréquence de ses communications sera révisée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des exigences que formuleront les États Membres.

**17. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis à la Conférence d'Accra pour parvenir à un accord entre les entités du système des Nations Unies quant à un cadre opérationnel qui précise les activités des Nations Unies à l'appui de mesures nationales et détermine les responsabilités d'exécution pour les principales lignes d'action et activités habilitantes au sein du système des Nations Unies.**

#### **IV. Ressources nécessaires**

18. Dans le résumé de son rapport, le Secrétaire général indique que l'ensemble des activités engagées par les organismes des Nations Unies pour faire face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola dans les trois pays touchés seront financées par trois mécanismes financiers, à savoir : un financement direct par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission pour la direction, la coordination et la facilitation de ces activités; des contributions volontaires directement versées aux organismes, fonds et programmes aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique d'action mondiale; et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola, mécanisme de financement commun qui permettra d'affecter des crédits pour répondre aux besoins prioritaires, d'encourager les donateurs à verser des contributions sans délai et de faire face rapidement aux dépenses imprévues, le cas échéant. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 13 du rapport, le coût des activités opérationnelles d'urgence qui seront exécutées par les organismes, fonds et programmes est estimé à 1,5 milliard de dollars et sera financé par les contributions volontaires reçues par ces mêmes organismes, fonds et programmes, notamment par le Fonds d'affectation spéciale.

19. Les ressources demandées pour la Mission sont exposées aux paragraphes 50 à 58 du rapport du Secrétaire général. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission au titre de l'exercice biennal 2014-2015 est estimé à 193 622 500 dollars, en chiffres bruts (montant net : 189 593 900 dollars) et est ventilé comme suit par chapitre : 1 096 500 dollars au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix); 119 800 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques); 184 676 500 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire); 134 800 dollars au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité); 1 734 700 dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines); 1 517 600 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui); 314 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité); 4 028 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel). Le montant de

184 676 500 dollars qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 27 (Aide humanitaire), permettrait de financer des dépenses d'un montant de 2 365 500 dollars au titre du Bureau de l'Envoyé spécial et des dépenses d'un montant de 182 311 000 dollars au titre de la Mission.

20. Les crédits demandés couvriraient les besoins de financement de la Mission depuis la date de sa création, le 19 septembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015. Les tableaux 1 et 2 du rapport du Secrétaire général donnent la ventilation des ressources additionnelles nécessaires par objet de dépense et par chapitre du budget, respectivement.

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 189 593 900 dollars indiqué pour les crédits demandés comprenait le montant de 49 943 600 dollars pour lequel l'Assemblée générale a accordé au Secrétaire général une autorisation d'engagement de dépenses, dans sa résolution 69/3, aux fins du financement de la Mission pendant la période du 19 septembre au 31 décembre 2014 (voir par. 5 plus haut)

22. On trouvera à l'annexe V du présent rapport la ventilation des ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission par chapitre du budget et par objet de dépense pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

### **Effectifs proposés**

23. La dotation en effectifs proposée par le Secrétaire général comprend 376 emplois financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont 8 pour le Bureau de l'Envoyé spécial et 368 pour la Mission. Elle englobe également un certain nombre d'emplois de temporaire prévus les fonctions d'appui au Siège, à savoir 20 en 2014 et 9 en 2015. Les annexes I et II du rapport du Secrétaire général présentent un tableau récapitulatif des besoins en personnel du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission et des besoins en personnel d'appui au Siège, respectivement, pendant l'exercice 2014-2015, et l'annexe III contient un organigramme du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MINUAUCE. On trouvera à l'annexe VI ci-dessous la ventilation des effectifs proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission par lieu d'affectation et par bureau pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

24. Comme indiqué à l'annexe I du rapport du Secrétaire général, sur les 368 emplois qui sont proposés pour la MINUAUCE, 137 seraient établis au quartier général de la Mission à Accra, 72 dans chacun des bureaux de pays de la Mission en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone; 6 au bureau de liaison de New York; 7 au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); et 2 seraient intégrés à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à Abidjan. Le Comité consultatif a appris que quatre des huit emplois proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial seraient basés à Genève et que les quatre autres seraient basés à New York.

25. Selon les indications données dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général, les 20 emplois de temporaire proposés pour les services d'appui au Siège en 2014 comprennent 11 emplois destinés au Département de l'appui aux missions [3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 3 G(AC)]; 6 emplois destinés à la Division des services médicaux [1 P-5, 2 P-4, 1 G(1°C) et 2 G(AC)]; 2 emplois destinés à la Division des achats (1 P-5 et 1 P-4); et 1 emploi destiné au Bureau de la planification des

programmes, du budget et de la comptabilité (P-4). Le nombre d'emplois d'appui proposé pour 2015 serait ramené à neuf et ces emplois seraient répartis comme suit : 1 pour le Département de l'appui aux missions (1 P-5); 6 pour la Division des services médicaux [1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)]; 1 pour la Division des achats (P-3); et 1 pour le Département de la sûreté et de la sécurité (P-4).

26. S'étant enquis des taux de vacance de postes, le Comité consultatif a été informé que les pourcentages suivants avaient été appliqués : a) 25 % pour le calcul des ressources nécessaires au financement des huit emplois proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial, compte tenu de son effectif peu nombreux ainsi que de l'état d'avancement des recrutements; b) 10 % pour les emplois d'appui à New York, compte tenu de leur courte durée (de 3 à 8 mois), de l'état d'avancement des recrutements visant à les pourvoir et de leur emplacement au Siège; et c) 50 % pour les emplois de la Mission, compte tenu des problèmes typiques que pose le recrutement de personnel pour une nouvelle mission sur le terrain.

27. Un calendrier de déploiement échelonné a été remis au Comité consultatif, à sa demande (voir annexe VII). Il montre que le financement proposé pour la Mission permet le déploiement d'un effectif moyen de 154 personnes occupant des emplois de temporaire pendant une période de 16 mois (118 pour le personnel recruté sur le plan international, 26 pour le personnel recruté sur le plan national et 10 postes de Volontaires des Nations Unies).

28. Un montant total de 46 737 200 dollars est prévu au titre des autres dépenses de personnel afin d'assurer le déploiement d'un effectif moyen de 154 temporaires pendant la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015, dont 1 471 200 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial et 42 468 300 dollars pour la Mission.

29. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 26 novembre 2014, 158 emplois étaient pourvus, y compris celui correspondant à la fonction d'envoyé spécial pour l'Ebola. Il a également été informé que, sur les 158 fonctionnaires en poste, 6 étaient titulaires d'un engagement de durée déterminée et que l'un d'eux avait été maintenu en fonction au-delà de l'âge de la retraite; 61 étaient engagés à titre temporaire, y compris 2 retraités réembauchés; 14 étaient affectés temporairement à d'autres fonctions; 22 étaient détachés à titre gracieux ou contre remboursement; 53 étaient en déplacement dans le cadre d'une affectation temporaire; et 2 étaient des Volontaires des Nations Unies. Le Comité a également reçu un tableau détaillé qui fait ressortir que 51 des titulaires des 93 emplois pour lesquels on disposait de données sur la classe initiale des intéressés (55 P, 27 SM, 9 G et 2 VNU) exerçaient des fonctions pour lesquelles un recrutement était prévu dans une classe supérieure à celle de leur poste ou de leur emploi d'origine ou dans une catégorie différente de celle dans laquelle ce poste ou cet emploi était classé, comme suit : 26 administrateurs et 5 agents du Service mobile occupaient un poste de classe plus élevée dans la même catégorie; 9 agents du Service mobile occupaient des postes classés dans la catégorie des administrateurs; 9 agents des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies occupaient des postes classés dans la catégorie des administrateurs ou dans celle du Service mobile. Sur les 42 titulaires des emplois restants pour lesquels on disposait de données sur la classe des intéressés (29 P et 13 SM), 23 occupaient des fonctions pour lesquelles un recrutement était prévu dans la même classe que celle qui était initialement la leur et 19 exerçaient des fonctions dans une classe inférieure.

### Objets de dépense autres que les postes

30. Pour les objets de dépense autres que les postes, le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant de 142 856 700 dollars qui se décompose comme suit :

- a) 266 400 dollars au titre des consultants;
- b) 8 451 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel;
- c) 9 446 900 dollars au titre des services contractuels, dont 6 701 800 dollars pour le déploiement d'un maximum de 110 Volontaires des Nations Unies dotés de compétences spécialisées dans le domaine des interventions d'urgence et 2 566 700 dollars au titre des services informatiques;
- d) 74 060 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, dont 27 613 500 dollars au titre de la location et de l'exploitation de huit aéronefs, 15 554 900 dollars au titre des frais de transport aérien afférents à l'acheminement de moyens et de fournitures indispensables pour les interventions, 2 756 200 dollars au titre des services médicaux, y compris les évacuations sanitaires du personnel des Nations Unies, 5 700 000 dollars au titre des services d'évacuation sanitaire aéroportée et 13 932 200 dollars au titre des communications par réseaux commerciaux; 6 821 000 dollars au titre de la location et de l'entretien des locaux pour les divers lieux d'implantation de la Mission au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone;
- e) 12 641 300 dollars au titre des fournitures et accessoires, y compris les carburants et lubrifiants;
- f) 31 940 600 dollars au titre du mobilier et du matériel, dont 27 138 400 dollars pour l'achat de matériel en vue de la constitution d'une infrastructure des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications couvrant le quartier général de la Mission, 3 bureaux de pays, 4 centres logistiques et 12 bases de soutien logistique de l'avant, à l'appui de l'action engagée pour faire face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola, et 2 986 900 dollars au titre de l'achat de 18 breaks à quatre roues motrices pour le transport de personnalités, de 8 véhicules blindés à quatre roues motrices, de 2 ambulances et de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules.

### Dépenses afférentes à la période actuelle

31. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, un tableau récapitulatif des dépenses effectivement engagées en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses pendant la période du 19 septembre au 31 octobre 2014 (voir annexe VIII). D'après les informations présentées, au 31 octobre, un montant de 6 307 000 dollars avait été dépensé sur un total de 49 943 600 dollars autorisé (soit 12,6 %), le montant estimatif des dépenses engagées pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014 s'établit à 43 250 200 dollars (soit 86,6 %) et le montant total des dépenses engagées pour la période du 19 septembre au 31 décembre 2014 est estimé à 49 557 800 dollars, soit 99,2 % de l'enveloppe des ressources mises à disposition en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses. Le Comité a demandé des renseignements actualisés sur l'état des dépenses au 30 novembre 2014, mais il ne les a pas reçus à temps pour pouvoir les insérer dans le présent rapport. **En conséquence, le Comité demande que ces renseignements actualisés soient présentés à l'Assemblée générale au moment où elle examinera les propositions du Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE.**

### Observations et recommandations

32. Dans son précédent rapport (A/69408), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 69/3, le Comité consultatif a fait une série de recommandations concernant les éléments d'information et d'analyse que le Secrétaire général devait présenter dans son rapport suivant, à savoir, notamment : a) des renseignements complets sur les interventions du système des Nations Unies et sur les fonctions et les tâches assignées à la Mission et à d'autres partenaires; b) les objectifs opérationnels de la Mission, les critères et les indicateurs de succès pertinents et le calendrier prévu pour la bonne exécution du mandat; c) une structure de la Mission qui soit justifiée par les fonctions de celle-ci et la totalité des ressources disponibles, y compris celles d'autres organismes et partenaires des Nations Unies participant à l'intervention; d) des justifications détaillées concernant les catégories de dépenses autres que les postes, en tenant compte du montant total des ressources provenant du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola, ainsi que des États Membres et d'autres partenaires, y compris des contributions en nature. Le Comité consultatif avait également recommandé de prier le Secrétaire général d'expliciter les arrangements budgétaires proposés et d'indiquer d'autres options lorsqu'il présenterait son projet de budget détaillé.

**33. Le Comité consultatif déplore que le rapport du Secrétaire général manque de clarté ou de détail sur bon nombre des éléments susmentionnés. Il considère qu'à ce stade les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur la structure organisationnelle, les effectifs et les ressources proposées pour la Mission. De plus, le rapport du Secrétaire général a été communiqué au Comité consultatif à la fin de sa session.**

34. Dans ces conditions, n'étant pas en mesure de se prononcer lui-même sur les propositions du Secrétaire général relatives au budget du Bureau de l'Envoyé spécial et de la MINUAUCE, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prolonger et de compléter l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général dans sa résolution 69/3, et de prier celui-ci de lui soumettre des prévisions budgétaires plus détaillées à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session (voir plus loin, par. 68).

35. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif présente dans les paragraphes ci-après plusieurs observations et suggestions que le Secrétaire général devrait prendre en considération pour établir le projet de budget détaillé visé ci-dessus, sous réserve des indications que l'Assemblée générale pourra donner sur différents aspects dudit rapport.

#### *Rôle de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola*

36. Le Comité consultatif rappelle que, lorsque la Mission a été créée, le Secrétaire général en a souligné le caractère exceptionnel et indiqué que l'un de ses principaux objectifs était de coordonner avec les organismes des Nations Unies la fourniture d'une aide aux pays touchés par l'épidémie d'Ebola. **Or, le Comité consultatif estime que les prévisions budgétaires manquent d'information sur le rôle précis de coordination que la Mission doit jouer et la façon dont il s'intègre dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre le virus Ebola, ainsi que sur les fonctions, attributions et activités des autres principaux intervenants, dont l'Organisation mondiale de la Santé et le**

Programme alimentaire mondial (PAM). Qui plus est, le rapport à l'examen ne contient pas d'information sur les activités des équipes de pays des Nations Unies et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En outre, c'est uniquement parce qu'il en a fait la demande que le Comité consultatif a reçu quelques éléments d'information concernant les activités de diverses entités des Nations Unies (voir l'annexe I). Il s'agit là à son sens d'une lacune flagrante du projet de budget, vu le grand nombre et le large éventail des entités et partenaires qui participent à la lutte contre l'Ebola. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira dans le projet de budget détaillé des précisions sur le rôle particulier de la Mission afin d'étayer et de justifier ses propositions concernant les ressources nécessaires.

*Structure organisationnelle et effectifs*

37. Vu que la Mission aura pour principal objectif stratégique et pour but de mettre fin à l'épidémie d'Ebola en coopérant avec d'autres – à la suite de quoi elle sera dissoute –, et étant donné que ses objectifs opérationnels doivent être atteints à court terme puisqu'ils sont définis sur des périodes de 30, 60 et 90 jours, le Comité consultatif s'interroge sur la raison pour laquelle il est prévu de mettre en place pour la MINUAUCE une large structure, comprenant presque 400 agents déployés dans quatre sites et plus de 100 Volontaire des Nations Unies recrutés sur une base contractuelle, qui s'apparente davantage à celle nécessaire à une opération sur le terrain plus typique déployée à long terme. Relevant qu'un taux de vacance des postes de 50 % est prévu et que le nombre effectif d'agents qu'il est proposé de déployer correspond à un taux bien moindre, le Comité considère que la structure envisagée ne donne pas une image réaliste de la MINUAUCE. Le Comité consultatif s'interroge également sur la raison pour laquelle il est proposé d'affecter un grand nombre d'agents au siège de la Mission à Accra plutôt que dans les pays touchés par l'épidémie. En outre, une structure du même modèle est proposée pour les bureaux de pays, sans tenir compte de la situation et des besoins particuliers de chacun des trois pays considérés, ou de la présence des entités des Nations Unies qui y mènent déjà des activités (voir l'annexe IV).

38. Le Comité consultatif estime que la structure proposée pour la Mission compte un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs. Il ressort de l'annexe I au rapport du Secrétaire général que sur 368 emplois de temporaire prévus, avec un déploiement moyen de 154 agents (voir plus haut, par. 27, et plus bas, annexe VII), il est proposé au total 1 SGA, 3 SSG, 8 D-2, 13 D-1 et 34 P-5. Le Comité consultatif considère que la classe de bon nombre des emplois proposés est dans l'ensemble trop élevée par rapport aux fonctions et attributions qui y sont attachées et qui concernent pour la plupart le soutien logistique et d'autres activités d'appui. Il a été informé à ce sujet que les emplois de chef d'équipe de pays des Nations Unies étaient habituellement créés à la classe D-1 ou D-2.

39. Le Comité consultatif estime également que les effectifs prévus pour certains bureaux pourraient être réduits. Par exemple, il est proposé de créer au Siège à New York un bureau de l'Envoyé spécial comptant quatre postes (1 D-2, 2 P-5, 1 P-3) ainsi qu'un bureau de liaison pour l'action contre l'Ebola doté de six postes (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 G), soit une présence combinée de 10 postes (2 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 G) dont deux à la classe D-2 (voir l'annexe VII).

40. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif considère qu'il faudrait réduire et simplifier la structure organisationnelle proposée pour la MINUAUCE, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir ses prévisions. Il estime que cette structure devrait cadrer plus étroitement avec le rôle particulier de la Mission et ne comprendre que les unités organisationnelles et les emplois qui devront être effectivement déployés pour exécuter le plan de travail de la Mission (voir plus haut, par. 36). Le Comité consultatif souligne que la dotation en personnel de chaque bureau de pays devrait être adaptée aux besoins particuliers de chacun des pays intéressés. La structure devrait être établie en tenant compte de la présence d'autres entités des Nations Unies, et la définition des lacunes opérationnelles devrait continuer à être examinée et ajustée selon la façon dont l'épidémie et les mesures de lutte évoluent dans chaque pays. Le Comité consultatif souligne par ailleurs que les fonctions et les classes des emplois proposés devraient mieux correspondre.**

*Activités opérationnelles de la Mission*

41. Le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur les activités liés aux programmes et aux opérations que la Mission doit entreprendre pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre l'Ebola. Il a été informé que la Mission s'employait à assurer la complémentarité avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour ce qui était des services de transport aérien et des services informatiques.

42. En ce qui concerne les opérations aériennes, le Secrétaire général indique dans son rapport (A/69/590 et Corr.1, par. 32) que la Mission sera dotée de huit aéronefs (2 CRJ-200, 1 CL-603 et 5 MI-8MTV), qui compléteront les capacités des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (1 CRJ-200, 2 Beechcraft 1900 et 1 B412), et que les institutions qui possèdent, louent ou gèrent les appareils conserveront le contrôle des moyens aériens. De même, les moyens aériens du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) seront utilisés ponctuellement pour accélérer les interventions. **Le Comité consultatif estime que des informations supplémentaires devraient être présentées sur le rôle opérationnel de la Mission et les besoins à satisfaire en termes de matériel ou de personnes à transporter pour justifier les propositions concernant les services aériens et le nombre d'aéronefs. De même, le Secrétaire général devrait apporter des précisions sur les modalités de coordination et de coopération de la Mission avec le PAM, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et d'autres partenaires, et donner également les assurances que les moyens de transport aérien sont utilisés de la manière la plus économique, sans double emploi ni chevauchement des tâches entre les différentes entités.**

43. Pour ce qui est des services de coordination aérienne, le Comité consultatif a appris en réponse à ses questions que la coordination stratégique pour la distribution des dons était assurée par le Centre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Copenhague, qui servait de structure interinstitutions de planification et de coordination des mouvements stratégiques pour l'acheminement des articles non alimentaires destinés aux interventions d'urgence, qu'elles concernent ou non la lutte contre l'Ebola, et que le principal dépôt de la chaîne logistique était situé à Copenhague. En outre, le PAM, qui dirige le groupe des services logistiques pour

l'action d'urgence contre l'Ebola, coordonnait toutes ses opérations de transport aérien depuis ce centre. Le Comité consultatif a appris également que le centre de contrôle intégré des opérations aériennes à Accra (voir A/69/590 et Corr.1, par. 41) mobilisait les efforts des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et de la Mission pour appuyer cette action internationale et interinstitutions au caractère complexe. **Le Comité consultatif estime qu'il aurait fallu s'attacher davantage à renforcer les moyens de coordination aérienne interinstitutions existants de l'UNICEF, du PAM et des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avant de décider de créer un centre de contrôle intégré à la MINUAUCE.**

44. Pour ce qui est des services informatiques, le Secrétaire général indique dans son rapport que la Mission fournira l'infrastructure de base pour l'ensemble de l'action menée par les organismes des Nations Unies, y compris un réseau longue portée passant à la fois par des liaisons terrestres et par satellite et par des fournisseurs privés d'accès à Internet, des systèmes de communication radio et sans fil, des systèmes de messagerie, des services de vidéoconférence et des services d'information géospatiale. Il indique aussi que la Mission assurera ses propres services d'informatique et de télématique et à en fournira aux institutions, programmes et fonds des Nations Unies, aussi bien à son siège que dans trois bureaux de pays et quatre centres logistiques. Le Comité consultatif a appris par ailleurs que, au niveau des bases avancées de soutien logistiques et en-deçà (« boucle locale »), des services d'informatique et de télématique seraient fournis par le groupe des télécommunications d'urgence des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, que dirige le PAM.

45. **Le Comité consultatif s'interroge sur le rapport coût-efficacité de la solution retenue, vu le coût prohibitif de la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique et télématique. Il estime qu'il aurait fallu s'employer à renforcer les capacités du groupe des télécommunications d'urgence des Nations Unies, qui continuera à exister après que la crise actuelle aura été maîtrisée, au lieu de créer une structure parallèle au sein de la Mission pour mettre au point une nouvelle infrastructure de base. Par, peu de renseignements ont été communiqués dans le rapport à l'examen sur les besoins ou l'utilisation à long terme de l'infrastructure mise en place ou les besoins des utilisateurs des services d'informatique et de télématique.**

46. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget détaillé, une ventilation des ressources proposées pour les activités opérationnelles à entreprendre par la MINUAUCE à l'appui de l'action menée contre l'Ebola par le système des Nations Unies, et de tenir un compte détaillé des dépenses engagées à cet effet. Le Secrétaire général devrait également être prié de fournir des données d'information complètes et transparentes sur les services assurés et les dépenses correspondantes dans le rapport qu'il présentera sur l'exécution du budget.**

#### *Véhicules*

47. Il ressort de la liste des produits prévus que la Mission : a) mettra à disposition quelque 380 véhicules pour faciliter les transports des membres des institutions, programmes et fonds des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales opérant dans les trois pays touchés par l'épidémie; b) recherchera, transportera et livrera des véhicules pour faciliter les déplacements

des nationaux mobilisés, l'inhumation des corps sans risque et les déplacements du personnel et des équipes médicales qui aident trois organes nationaux de planification de l'action contre l'Ebola. Le Comité consultatif a été informé également que le projet de budget prévoyait également a) un montant de 2 986 900 dollars, au titre du mobilier et du matériel, pour l'acquisition de huit véhicules à 4 roues motrices, de deux ambulances et de matériel d'atelier, b) un montant de 486 300 dollars, au titre des frais généraux de fonctionnement, pour l'entretien et les coûts d'exploitation des véhicules et l'achat de pièces détachées; et c) des ressources au titre des fournitures et accessoires, pour l'achat de carburants et de lubrifiants.

48. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'au 26 novembre la MINUAUCE disposait de 265 véhicules, dont 140 fournis par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, 61 par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 10 par le Centre de services mondial (Brindisi), 2 par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, 2 par la Mission des Nations Unies au Libéria et 50 par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. En outre, cinq véhicules à 4 roues motrices prêtés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire seraient restitués à l'achèvement de la phase initiale de déploiement du personnel et du matériel de la Mission. Sur cette dotation de 265 véhicules, 95 ont été affectés aux opérations en Sierra Leone, 76 aux opérations au Liberia, 69 aux opérations en Guinée et 25 aux opérations au Ghana. Le Comité consultatif a également été informé que les moyens de transport déployés depuis d'autres missions étaient essentiellement des véhicules excédentaires dans ces missions, dont le transfert s'était fait en application des procédures normales de gestion du matériel des opérations sur le terrain, par exemple à l'issue d'une réduction des effectifs.

49. Le Comité consultatif a reçu d'autres précisions sur l'utilisation des véhicules susmentionnés, comme suit : sur les 95 véhicules affectés en Sierra Leone, 40 avaient été cédés au centre national de lutte contre l'Ebola, 25 étaient exploités par la Mission pour ses propres besoins et 30 autres allaient être cédés; b) sur les 76 véhicules affectés au Liberia, 25 étaient destinés aux besoins propres de la Mission dans le pays et 51 autres allaient être cédés; c) les 25 véhicules affectés au Ghana étaient exploités par la Mission pour ses propres besoins.

50. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la décision opérationnelle de transférer du matériel de l'ONU entre les missions était conforme aux activités normales de gestion du matériel sur le terrain, en particulier lorsqu'il y avait des réductions d'effectifs. La cession ultérieure des véhicules excédentaires reçus par la MINUAUCE à des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, à des gouvernements et à d'autres entités se justifiait sur le plan juridique par les pouvoirs délégués à la Mission pour la cession des biens appartenant à l'Organisation, conformément aux dispositions des alinéas a) à e) de la règle de gestion financière 105.23. Le Comité consultatif a été informé également que le personnel de la Mission utiliserait une centaine de véhicules au maximum.

**51. Comme il l'a indiqué plus haut, au paragraphe 46, le Comité consultatif souligne qu'il importe de tenir une comptabilité séparée des véhicules destinés à l'usage interne de la MINUAUCE et de ceux destinés à être cédés, ainsi que de tous les dépenses y afférentes, comme le fret, les frais de mise en état et d'entretien et les frais d'assurance. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte**

**intégralement des achats et dons de véhicules ainsi que des frais d'entretien dans son projet de budget détaillé.**

52. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les dépenses engagées et les crédits demandés pour l'achat de véhicules blindés destinés à la Mission. Le Comité a été informé que, lors des phases de planification et de démarrage de la Mission, il avait été prévu d'envoyer deux véhicules blindés dans chaque pays où la Mission serait déployée, soit en tout huit véhicules blindés, dont l'acquisition serait financée par le crédit ouvert en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale avait accordée dans sa résolution 69/3. Les huit véhicules avaient été fournis par le Centre de services mondial (Brindisi) contre remboursement. Or, le Secrétaire général a estimé, d'après l'évaluation la plus récente des conditions de sécurité, que l'utilisation de véhicules blindés au Ghana et en Guinée ne s'imposait plus; en revanche, elle s'imposait toujours au Libéria et en Sierra Leone. Le Comité a également été informé que deux véhicules blindés avaient été achetés le 7 octobre 2014 pour la MINUAUCE au Libéria et livrés à Monrovia le 21 octobre 2014, pour un coût total de 373 964 dollars. Le Comité a d'autre part été informé qu'il serait envisagé, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, de redéployer à d'autres missions prioritaires sur le plan de la sécurité les véhicules blindés dont la MINUAUCE estimerait qu'elle n'avait plus besoin.

53. Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les évaluations des conditions de sécurité ayant présidé à l'achat de véhicules blindés pour Accra et Conakry, et celle ayant présidé à la décision de retirer ces véhicules. **Il est préoccupé par le fait que des véhicules blindés aient pu être achetés sans qu'il soit tenu compte des évaluations faites des conditions de sécurité, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour les transférer à d'autres missions par la suite. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à un examen de l'achat de huit véhicules blindés destinés à la MINUAUCE et d'en rendre compte lorsqu'il présentera le projet de budget détaillé.**

*Coopération régionale*

54. **Comme il est impossible de déterminer avec certitude combien de temps durera la Mission, le Comité consultatif est d'avis que, par principe, il faut s'efforcer de répondre aux besoins de la MINUAUCE dans le cadre d'arrangements moyennant remboursement qui fassent intervenir les missions voisines, d'autres entités des Nations Unies ou les gouvernements des pays hôtes avant de procéder à l'achat de nouveaux biens ou matériels ou de la doter d'experts ou d'effectifs supplémentaires.** À cet égard, le Comité fait observer que le système des Nations Unies a une présence importante dans la région, y compris des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire (ONUCI) et au Libéria (MINUL) ainsi que des équipes de pays des Nations Unies. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui est présent dans la région, dispose des effectifs, des procédures et du savoir-faire nécessaires à la gestion d'activités menées dans le cadre d'interventions humanitaires d'urgence.

55. Ayant demandé des précisions ce propos, le Comité consultatif a été informé que la MINUAUCE avait sollicité les gouvernements des quatre pays hôtes pour qu'ils fournissent éventuellement des locaux ou des installations au quartier général

de la Mission, conformément aux projets d'accord sur le statut de la Mission, et que le Gouvernement sierra-léonais avait fourni, à titre gracieux, une partie des locaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

56. Le Comité consultatif a également demandé si l'on avait envisagé la possibilité d'installer le quartier général de la MINUAUCE dans des locaux où il y avait déjà une présence des Nations Unies, la Mission devant être opérationnelle sur-le-champ. Le Comité a été informé que la décision d'installer le quartier général de la MINUAUCE à Accra s'expliquait par la proximité des pays touchés et l'existence d'un pont aérien entre le Ghana et Monrovia, servant à faciliter le transport de l'aide, des fournitures et du personnel vers les pays concernés.

**57. Le Comité consultatif engage la MINUAUCE à continuer de s'efforcer de trouver des possibilités de collocation là où sont installées d'autres entités des Nations Unies ou d'obtenir auprès des pays hôtes la permission d'utiliser des locaux existants, afin d'éviter de consacrer des efforts et des moyens considérables à la mise en place de nouveaux locaux à usage de bureaux.**

58. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général et à l'annexe I de ce même document, il est proposé de baser à Abidjan deux fonctionnaires de la MINUAUCE, qui travailleront aux côtés de l'ONUCI. Il est en outre proposé que trois assistants chargés des finances (administrateurs recrutés sur le plan national) et quatre assistants chargés des ressources humaines (agents locaux) gèrent les états de paie, les voyages, les formalités d'entrée en fonctions et les demandes de remboursement depuis le Centre de services régional d'Entebbe. Le Comité consultatif s'interroge sur les raisons pour lesquelles il a été décidé de disperser les fonctions administratives sur deux ou plusieurs lieux d'affectation. Il souligne que le Secrétaire général devrait veiller à ce que les services de la Mission ayant trait aux opérations financières et aux ressources humaines soient assurés de la manière la plus économique possible.

## V. Dispositions ayant trait au budget et aux programmes

59. Dans son rapport précédent (A/69/404), le Secrétaire général a fait part de son intention d'inscrire le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE au programme 23 (Aide humanitaire) du projet de cadre stratégique, en raison du caractère thématique de cette action d'urgence. Dans son rapport correspondant (A/69/408), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'explicitier le pourquoi des dispositions budgétaires proposées pour la MINUAUCE et de proposer d'autres possibilités lorsqu'il présenterait son projet de budget détaillé. Le Comité note que le Secrétaire général ne donne pas de précisions sur cette question dans son rapport et qu'il propose, comme cela a été annoncé précédemment, que le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAUCE soient inscrits au programme 23 (Aide humanitaire) du projet de cadre stratégique (chapitre 27 du budget-programme).

60. À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'il est indiqué dans le projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, au titre du programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal (A/67/6/Rev.1), que c'est au Bureau de la coordination des affaires humanitaires qu'il incombe d'exécuter le programme et d'en atteindre les objectifs et que le texte qui en porte autorisation est la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a énoncé les principes

fondamentaux de l'aide humanitaire. **Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'étant pas responsable de la mise en œuvre des mandats du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE et le mandat de la Mission n'entrant pas dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence adopté par l'Assemblée dans sa résolution 46/182, le Comité s'interroge sur le bien-fondé de la décision d'inscrire la Mission au programme 23 du cadre stratégique.**

61. En outre, comme il est indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, il est proposé d'inscrire au chapitre 27 (Affaires humanitaires) la plus grande partie des ressources demandées au titre de la MINUAUCE, à savoir 184 676 500 dollars. Comme il est indiqué dans le tableau 2 du rapport du Secrétaire général, compte tenu de ces dispositions, le montant inscrit au chapitre 27 (Affaires humanitaires) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 passerait de 31 762 900 dollars à 216 257 900 dollars; il serait donc multiplié pratiquement par sept. **Le mandat de la MINUAUCE n'étant pas appelé à durer, le Comité consultatif craint que les dispositions proposées ne fassent gonfler artificiellement la part du chapitre 27 (Affaires humanitaires) dans le budget ordinaire et qu'il n'en résulte un déséquilibre dans le budget-programme. Le Comité est également préoccupé par les incidences que pourraient avoir de telles dispositions sur l'intégrité du rôle du Coordonnateur des secours d'urgence, qui est énoncé dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui combine sous la direction d'un seul et même fonctionnaire les fonctions exercées par le Secrétaire général dans les situations d'urgence complexes et celles du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.**

62. **Compte tenu des préoccupations exprimées aux paragraphes 60 et 61 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de créer un compte spécial séparé et distinct pour les recettes et les dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la MINUAUCE, y compris les ressources d'appui correspondantes.**

63. Le Comité consultatif rappelle que, compte tenu de l'extrême urgence de la situation dans laquelle la MINUAUCE a été créée, il n'a pas eu suffisamment de temps, au moment où il a examiné le rapport du Secrétaire général sur le montant préliminaire des ressources nécessaires au titre de la Mission (voir A/69/404), en septembre 2014, pour examiner le projet de structure organisationnelle et de budget ou analyser les raisons pour lesquelles il n'avait pas été proposé de créer la Mission dans le cadre prévu pour l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. Le Comité note que la résolution 46/182 de l'Assemblée générale visait à renforcer l'action de l'ONU dans les situations d'urgence complexes et que cette résolution a été mise en œuvre pour faire face à de nombreuses crises depuis qu'elle a été adoptée en 1991.

64. **Le Comité consultatif est fermement convaincu que les mécanismes institutionnels existants, qui ont été établis par l'Assemblée générale, devraient être appliqués de manière cohérente. Il estime que, dans les cas où il y serait fait exception, il incombe au Secrétaire général d'expliquer les raisons pour lesquelles les mécanismes existants n'auraient pas été appliqués. Le Comité recommande donc que ces renseignements soient fournis dans le cadre du projet de budget détaillé (voir par. 67 ci-après). D'autre part, il est d'avis que soit menée en temps voulu une évaluation de la méthode choisie pour établir les mécanismes institutionnels ayant été adoptés pour l'action d'urgence contre l'Ebola, afin d'analyser les enseignements à tirer.**

## VI. Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola

65. Dans le résumé de son rapport (A/69/590 et Corr.1), le Secrétaire général indique que le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola est un mécanisme de financement commun qui permettra d'affecter des crédits pour répondre aux besoins prioritaires, d'encourager les donateurs à verser des contributions sans délai et de faire face rapidement aux dépenses imprévues (voir aussi par. 18 ci-dessus). Le Comité consultatif a été informé qu'au 11 novembre 2014, les promesses de contributions au Fonds d'affectation spéciale s'élevaient en tout à 121 millions de dollars, dont 72,4 millions de dollars avaient été versés. Des fonds considérables avaient déjà été débloqués et décaissés à l'intention des opérations logistiques spéciales du Programme alimentaire mondial (d'un montant de 26,5 millions de dollars); des possibilités de financement étaient à l'étude pour un certain nombre de nouvelles activités prioritaires.

66. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Fonds d'affectation spéciale était administré par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), lequel gère plus d'une centaine d'instruments de financement communs des Nations Unies. Le Bureau a été chargé de la conception et de la mise en place du Fonds, de la tenue du compte, de la réception des contributions des donateurs et du décaissement des fonds sur ordre de l'Envoyé spécial et de l'établissement de rapports de synthèse périodiques.

## VII. Conclusion et recommandations

67. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33 et 34 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter pour examen à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session un projet de budget détaillé et dûment motivé concernant le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE qui tienne compte des observations et recommandations figurant dans le présent rapport.**

68. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 34 et 64 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De créer un compte spécial séparé et distinct pour les recettes et les dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE;**

b) **D'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 104 582 400 dollars comprenant le montant de 49 943 600 dollars qu'elle a autorisé dans sa résolution 69/3 pour l'exercice biennal 2014-2015, en vue de financer les dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE pour la période allant du 19 septembre 2014 au 30 juin 2015 en attendant la présentation d'un budget détaillé à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, et de mettre en recouvrement un montant total**

**de 104 582 400 dollars au titre du compte spécial du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE.**

**69. Le Comité consultatif souligne que la recommandation ci-dessus est formulée sans préjudice de toute autre recommandation qu'il pourrait faire à l'Assemblée générale lorsqu'il examinera le projet de budget détaillé du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la MINUAUCE ou de toute décision que l'Assemblée pourrait prendre au sujet de l'organigramme de la Mission, de son tableau d'effectifs et de ses dépenses opérationnelles.**

**70. Le Comité consultatif souligne aussi que la recommandation ci-dessus ne préjuge nullement de la position qu'il pourrait prendre concernant des demandes semblables portant sur d'autres missions qui pourraient lui être présentées à l'avenir.**

## Annexe I

**Ventilation, par ligne d'action, des activités, ressources et financements essentiels prévus sur la base du cadre opérationnel adopté à Accra à l'appui de l'intervention d'urgence menée à l'échelle mondiale pour lutter contre la crise de l'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone**

Les ressources nécessaires pour permettre aux organismes, fonds et programmes de mener leurs activités opérationnelles sont estimées à 1,5 milliard de dollars. Les ressources nécessaires pour permettre à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola de mener ses opérations sont estimées à 189,6 millions de dollars.

Les initiatives de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) traduisent l'intention, la volonté et l'action collectives de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui participent à l'action engagée pour faire face à la crise dans les trois pays touchés. La Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies intégreront et coordonneront leurs activités pour s'acquitter de leur mandat en utilisant les ressources au mieux et le plus efficacement possible, compte tenu des priorités communes et en évitant tout chevauchement ou redondance des fonctions concernées. La Mission dirigera l'action d'urgence au niveau opérationnel et donnera des orientations stratégiques aux organismes des Nations Unies et autres partenaires d'exécution sur le terrain, en mettant à profit les moyens et les compétences de toutes les entités concernées des Nations Unies, dans le cadre d'une structure opérationnelle unique qui renforcera leur cohésion et l'efficacité de la direction des opérations sur le terrain et leur permettra de mener des interventions rapides, efficaces, efficientes et cohérentes. La mise en œuvre opérationnelle de ce plan stratégique d'action sera en grande partie assurée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui utiliseront à cette fin leurs propres fonds de contributions volontaires, et puiseront notamment, le cas échéant, dans le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola.

<i>Lignes d'action</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Direction</i>
<b>Dépistage et recherche des sujets-contacts</b>	<p>Détection, diagnostique et isolement le plus tôt possible des personnes infectées pour éviter toute contamination.</p> <p>L'OMS sera l'organisme chef de file et fournira des conseils techniques et stratégiques sur le dépistage et la recherches des sujets-contacts; collaborera étroitement avec les gouvernements des pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone) en vue d'élaborer des plans à l'appui des mesures prises par le Gouvernement conformément aux recommandations de l'OMS; et travaillera avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 000 volontaires</li> <li>• 28 laboratoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 150,7 millions de dollars</li> </ul>	OMS

<i>Lignes d'action</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Direction</i>
	associations locales pour mobiliser et former les volontaires. En outre, pour que le dépistage puisse se faire dans les 24 heures de manière à assurer l'isolement et le traitement rapides des personnes infectées, surveiller la propagation de l'épidémie et faciliter la prise de décisions opérationnelles, l'OMS facilitera la mise à disposition de laboratoires en nombre suffisants dans chacun des pays touchés; fournira des conseils sur les procédures de laboratoires et le prélèvement d'échantillons; veillera à ce que les ressources dont les laboratoires supplémentaires pourraient avoir besoin soient acquises à l'avance; et coordonnera la fourniture de capacités techniques suffisantes.			
<b>Prise en charge des personnes infectées</b>	<p>Prise en charge des patients dans les centres de soins communautaires et les centres de traitement de l'Ebola, tout en assurant la sécurité du personnel sanitaire.</p> <p>Les personnes infectées sont prises en charge dans les centres de traitement de l'Ebola et les centres de soins communautaires. L'OMS sera l'organisme chef de file et coordonnera la mise en place de centres de traitement en nombre suffisant dans chacun des pays touchés; coordonnera la mise en place de centres médicaux étrangers en nombre suffisant dans chacun des pays touchés; coordonnera la fourniture de personnel national en nombre suffisant dans chacun des pays touchés; définira et coordonnera les activités de formation du personnel national des centres de traitement de l'Ebola; collaborera avec tous les partenaires concernés en vue d'assurer les activités de formation et d'assurance qualité; fournira des conseils sur la meilleure couverture géographique des centres de traitement; et veillera à ce que les ressources dont les centres supplémentaires pourraient avoir besoin soient acquises à l'avance.</p> <p>L'UNICEF sera l'organisme chef de file et définira qui, des organismes des Nation Unies, des contingents ou de l'État Membre, sera chargé de construire les centres de soins communautaires, ainsi que leur nombre et leur emplacement; veillera à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement des activités; précisera clairement qui est chargé de gérer et approvisionner les centres; définira et coordonnera les formations du personnel national des centres; collaborera avec tous les partenaires concernés en vue d'assurer les activités de formation et d'assurance qualité; veillera à ce que les ressources dont les centres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 392 lits</li> <li>• 56 équipes médicales étrangères</li> <li>• Personnel recruté sur le plan national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 690,8 millions de dollars</li> </ul>	OMS UNICEF

<i>Lignes d'action</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Direction</i>
	supplémentaires pourraient avoir besoin soient acquises à l'avance; utilisera l'infrastructure logistique du PAM dans le pays pour mettre en place et approvisionner les centres; tiendra la MINUAUCE et ses partenaires informés du calendrier de mise en place des centres; et veillera à ce que les centres soient construits, opérationnels et fonctionnels dans les temps.			
<b>Inhumations sans risque et dans la dignité</b>	<p>Manipulation des corps en toute sécurité, dans le respect des vœux de la famille et des valeurs de la société.</p> <p>Les pratiques culturelles et les conventions associées à la mort et aux inhumations en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, sont un facteur clé de la propagation de la maladie et on estime qu'elles sont responsables d'environ 50 % de tous les nouveaux cas de contamination. La FICR sera l'organisme chef de file et veillera, au moyen de ressources financières propres et de contributions volontaires, y compris le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola, à ce que les équipes d'inhumation restantes, convenablement équipées, soient mises en place dans chacun des pays touchés; et assurera des formations théoriques et pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 200 membres du personnel recruté sur le plan national</li> <li>• 67 000 volontaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 40,7 millions de dollars</li> </ul>	FICR
<b>Action communautaire et mobilisation</b>	<p>Dialogue et diffusion de l'information dans les communautés pour induire un changement de comportement et réduire la transmission</p> <p>L'action locale et la participation des populations sont primordiales pour arriver à bout de l'Ebola. Une méconnaissance de la maladie, la peur de l'inconnu, des idées erronées sur la transmission de la maladie et des pratiques culturelles en porte-à-faux avec les recommandations médicales et les procédures recommandées sont autant d'obstacles à surmonter, tout en prenant soin de respecter les pratiques culturelles locales. L'UNICEF sera l'organisme chef de file et, au moyen de ses ressources financières propres et de contributions volontaires, y compris le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola, définira et validera un plan d'intervention local, en partenariat avec les populations, les principales parties prenantes et le Gouvernement; facilitera l'engagement et la coordination du personnel et des volontaires chargés des relations avec les populations; définira et coordonnera les formations du personnel et des volontaires; et collaborera avec tous les partenaires concernés en vue d'assurer les activités de formation et d'assurance qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 300 personnes réparties en 370 équipes</li> <li>• Véhicules et matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 50,6 millions de dollars</li> </ul>	UNICEF

<i>Lignes d'action</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Direction</i>
<b>Prévention et préparation</b>	<p>Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux gouvernements des pays qui n'ont pas été touchés, en particulier ceux à haut risque; d'équipes d'évaluation; d'exercices de simulation et de formations; d'équipes d'intervention rapide; et de moyens logistiques et matériels, de fournitures et d'autres formes d'appui.</p> <p>Les pays non touchés ont été classés par catégorie en vue de définir les priorités d'action et de définir le type d'appui que la communauté internationale devrait fournir. Les pays de priorité 1 (Guinée-Bissau, Mali, Sénégal et Côte d'Ivoire) sont ceux présentant un risque élevé du fait qu'ils sont limitrophes des trois pays touchés. Les pays de priorité 2 (Ghana, Bénin, Togo, Burkina Faso, Gambie, Mauritanie, Nigéria, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan du Sud) sont ceux qui ont des infrastructures médicales insuffisantes et exposés au risque d'afflux des pays voisins. Les pays de priorité 3 sont d'autres pays d'Afrique ou de la région. L'OMS sera l'organisme chef de file et fournira des conseils et un appui techniques aux gouvernements; des équipes d'évaluation; des exercices de simulation et des formations; des équipes d'intervention rapide; et des moyens logistiques et matériels, des fournitures et d'autres formes d'appui. La MINUAUCE affectera une équipe de quatre personnes (sur ses effectifs existants) pour suivre l'évolution de la situation dans les pays prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournitures médicales et autre matériel, formations</li> <li>• 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 SM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 19,4 millions de dollars</li> <li>• Contributions statutaires</li> <li>• 436 900 dollars (taux de vacance de postes y compris)</li> </ul>	<p>OMS</p> <p>MINUAUCE</p>

<i>Activités d'auto-assistance</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Dépistage et recherche des contacts</i>
<b>Logistique</b>	<p>Permettre la mise en place des opérations et leur approvisionnement durable. Mise en place d'une chaîne d'approvisionnement et d'acheminement complète permettant l'opérationnalisation rapide des services, comme les centres de traitement de l'Ebola, les centres de soins communautaires, les équipes d'inhumation, les équipes de dépistage et les laboratoires.</p> <p>Le PAM sera l'organisme chef de file et mettra en place l'infrastructure de soutien logistique dans le pays. Il établira et administrera cinq grandes plates-formes logistiques, ainsi que 28 bases logistiques avancées et plates-formes logistiques auxiliaires; fournira des services de transports primaires, secondaires et tertiaires aux centres de traitement de l'Ebola et aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 plateformes/zones d'étapes</li> <li>• 28 bases logistiques avancées/auxiliaires</li> <li>• Carburant</li> <li>• Bureaux et logements préfabriqués</li> <li>• Location d'aéronefs, carburant, manutention au sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 124,3 millions de dollars</li> </ul>	PAM

<i>Activités d'auto-assistance</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Dépistage et recherche des contacts</i>
	centres de traitement communautaires; mettra en place, grâce aux opérations aériennes intégrées UNHAS-MINUAUCE, des opérations tactiques de transport aérien pour assurer les déplacements de personnel et l'acheminement des fournitures nécessitées de toute urgence; assurera l'approvisionnement en carburant (Jet A1, diesel et essence) à l'appui des opérations logistiques; et construira des logements et des bureaux préfabriqués.		• 35,2 millions de dollars	MINUAUCE
<b>Versements en espèces dans le pays</b>	<p>Veiller à ce que le personnel de santé et le personnel d'appui (équipes de recherche des sujets-contacts, travailleurs des centres de santé communautaires, équipes d'inhumation et équipes chargées des relations avec la population) reçoive régulièrement un paiement en espèces, et envisager le versement d'une somme aux familles endeuillées.</p> <p>Le PNUD sera l'organisme chef de file et recensera les systèmes de paiement en espèces existants; déterminera précisément les besoins et établira la liste des bénéficiaires dans chacun des pays touchés; et travaillera avec les autorités nationales et locales afin d'assurer la mise en service d'un système de paiement en espèces dans les plus brefs délais.</p>	• Formation du personnel de santé et autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartitaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 3 millions de dollars</li> </ul>	PNUD
<b>Formation</b>	<p>Former le personnel de santé qualifié et les autres travailleurs. Veiller à ce que les intervenants internationaux et nationaux aient reçu une formation adéquate afin qu'ils puissent faire leur travail en toute sécurité et de manière efficace. Assurer la coordination et l'harmonisation entre les différentes formations offertes et les différents formateurs.</p> <p>L'OMS et les CDC seront les organismes chef de file.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 110 000 membres du personnel recruté sur le plan national</li> <li>• 2 000 membres du personnel recrutés sur le plan international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartitaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 70 millions de dollars</li> </ul>	OMS CDC
<b>Ressources humaines des organismes, fonds et programmes des Nations Unies</b>	<p>Appui à la mobilisation du personnel d'intervention national et des volontaires pour mettre en œuvre les quatre lignes d'actions susmentionnées.</p> <p>Au stade de la mise en œuvre dans chacun des pays touchés, chaque organisme, fonds et programmes est responsable de la gestion de son propre personnel au moyen de ses ressources propres et de contributions volontaires, y compris le Fonds d'affectation spéciale pluripartitaires pour l'action contre l'Ebola.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 110 000 membres du personnel recruté sur le plan national</li> <li>• 2 000 membres du personnel international</li> <li>• 477 personnel de gestion des crises sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartitaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 82,5 millions de dollars</li> </ul>	OMS

<i>Activités d'auto-assistance</i>	<i>Description</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Financements</i>	<i>Dépistage et recherche des contacts</i>
<b>Ressources humaines pour la MINUAUCE</b>	La MINUAUCE dirigera et collaborera régulièrement et en toute transparence avec tous les organismes des Nations Unies sur les effectifs nécessaires de manière prioritaire pour lui permettre d'assurer son rôle de coordination, les demandes de décharge et l'octroi des contrats; et facilitera l'uniformisation des compensations financières offertes aux volontaires par l'intermédiaire des ministères compétents ou de transferts monétaires directs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 372 emplois (à l'exclusion de 4 emplois au titre de la prévention et de la planification préalable déjà financés par la MINUAUCE ci-dessus), y compris le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAUCE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contributions statutaires</li> <li>• 43,5 millions de dollars (taux de vacance de postes y compris)</li> </ul>	MINUAUCE
<b>Services essentiels</b>	Assurer la fourniture de nourriture et de services essentiels, y compris l'accès à des services de santé de base non liés à l'Ebola, le versement de compensations financières aux travailleurs, le rétablissement du pouvoir d'achat des ménages au niveau de référence et de leurs réserves de nourriture à un niveau normal (relèvement), et la levée des obstacles aux activités marchandes (économie).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nourriture et fournitures nécessaires aux services essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement versé directement aux organismes, fonds et programmes</li> <li>• Fonds d'affectation spéciale pluripartitaires pour l'action contre l'Ebola</li> <li>• 225,5 millions de dollars</li> </ul>	PAM

*Abréviations* : CDC = Centers for Disease Control and Prevention; SM = Service mobile; FIRC = Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; UNHAS = Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PAM = Programme alimentaire mondial; OMS = Organisation mondiale de la Santé.

Le centre d'opérations aériennes de l'UNICEF à Copenhague est une structure interinstitutions de planification et de coordination en amont de l'acheminement des articles non alimentaires pour les situations d'urgence liées à l'Ebola, ou autres situations, et le principal dépôt logistique et la principale chaîne d'approvisionnement sont à Copenhague.

Le montant estimatif de 1,5 milliard de dollars couvre uniquement les besoins opérationnels en aval et ne comprend donc pas les opérations de ce centre d'opérations.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a appuyé l'intervention contre l'Ebola dès mars 2014 avec le déploiement d'équipes de gestion de l'information et de coordination en Guinée, et continue d'assurer un appui à la coordination et à la gestion de l'information. Il a également accompagné le déploiement d'une mission de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe au Libéria en septembre 2014, qui a œuvré à la mise en place opérationnelle du Centre d'intervention d'urgence à Monrovia. Depuis le mois d'août 2014, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires fournit un appui à distance à la MINUAUCE par la fourniture de services d'appui et de formation aux équipes de gestion de l'information déployées dans les trois capitales, généralement en ligne ou par la fourniture de modèles et de produits de gestion de l'information.

En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fourni un appui à la gestion de l'information grâce aux plateformes pour les interventions humanitaires et l'échange de données humanitaires. À l'avenir, le Bureau continuera de fournir un appui en ligne par l'intermédiaire de plates-formes, d'outils et de formations.

## Annexe II

### Activités de programme et d'appui menées par la Mission jusqu'en novembre 2014

Au niveau des activités de programme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a aidé au dépistage des cas d'infection en dépêchant des épidémiologistes dans les districts, ce qui a permis à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) de recueillir des informations sur les cas d'infection et d'étudier l'évolution de l'épidémie. En coopération avec des partenaires, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont formé et recruté des agents spécialisés dans la recherche des personnes avec lesquelles les malades sont entrés en contact, activité indispensable pour arriver à zéro nouveau cas d'infection. L'OMS a formé du personnel médical pour travailler dans les centres de traitement de l'Ebola. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a intensifié les activités d'inhumation sans risque de contamination, qui sont primordiales pour ralentir la transmission de la maladie. L'OMS constitue actuellement des équipes chargées de coordonner l'intensification des activités de formation dans les pays. L'UNICEF a entrepris de construire et d'administrer des centres de soin communautaires et a renforcé ses activités de mobilisation sociale. On notera les progrès suivants : 22 centres de traitement de l'Ebola sont en service; 16 centres de soin communautaires sont construits et 8 d'entre eux sont ouverts; 13 laboratoires sont en service et 1 150 échantillons sont analysés chaque jour; 41 équipes médicales étrangères sont à l'œuvre; 166 équipes ont été formées par les équipes chargées des inhumations sans risque et dans la dignité (12 en Guinée, 57 au Libéria et 97 en Sierra Leone); 23 % des malades ont été isolés ces 21 derniers jours; 4 880 inhumations sans risque et dans la dignité ont été effectuées; 6 402 agents salariés ont été déployés par la MINUAUCE, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et la FICR; 6 496 chercheurs de contacts ont été déployés; 70 véhicules reçus en don de la Banque mondiale ont été mis à la disposition du Gouvernement sierra-léonais; 40 camions ont été mis à la disposition du PAM; des stocks d'équipements de protection individuelle de l'OMS ont été transportés au Mali par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies; 3 500 personnes ont été formées à la prise en charge des personnes infectées; 75 personnes ont été formées à la recherche des contacts; 10 000 agents itinérants de collecte de données sont à l'œuvre; le recensement des mécanismes mis en place en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour rémunérer les quelque 150 000 participants à l'action contre l'Ebola est en cours; des équipes de soutien technique ont été déployées pour aider les gouvernements à évaluer et à renforcer les mécanismes de rémunération en espèces existants et à mettre en place des mécanismes de substitution; en Sierra Leone, un appui a été fourni, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour la rémunération en espèces de 10 175 participants à l'action contre l'Ebola dans tous les districts, pour un montant total de 1,1 million de dollars.

En ce qui concerne les activités d'appui, les progrès suivants ont été accomplis : tous les zones de rassemblement et principaux centres situés à Accra, Conakry, Freetown et Monrovia ou près de ces villes sont opérationnels; le quartier général de la MINUAUCE a été établi à Accra, et des bureaux de pays ont été mis en place dans les 3 pays touchés; 9 bases logistiques avancées installées dans les

pays touchées sont en service; 105 agents ont été recrutés pour pourvoir les postes de temporaire initialement créés en vertu de plusieurs types de contrat (6 sont engagés pour une durée déterminée ou sont en détachement (dont 1 est maintenu en fonction au-delà de l'âge de la retraite), 61 (dont 2 retraités) sont engagés à titre temporaire, 14 sont affectés temporairement, 22 sont détachés à titre gracieux ou contre remboursement, et 2 sont des Volontaires des Nations Unies); 53 membres du personnel des missions et des bureaux de l'ONU sont en mission; 265 véhicules sont sur place; une cellule gérée par le pôle logistique a été créée au bureau de l'UNICEF à Copenhague pour coordonner les vols à destination de la région; 5 hélicoptères et 3 avions ont été déployés dans la région; la MINUAUCE a effectué 103 vols transportant 385 passagers; les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont assuré 450 vols transportant plus de 1 800 passagers; 3 400 tonnes d'ambulances, de fournitures médicales, de fournitures d'appui opérationnel, d'eau, de fournitures d'assainissement et de fournitures sanitaires ont été transportés par avion; des services spéciaux de transport aérien sont assurés par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies; et deux avions-cargos mis à disposition par le Gouvernement allemand assurent le ravitaillement.

## Annexe III

### Indicateurs de succès concernant les lignes d'action

<i>Lignes d'action</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>
1. Dépistage et recherche des contacts	Tous les contacts sont retrouvés et font l'objet d'un suivi.	2014 (estimation) : 70 % 2015 (objectif) : 100 %
2. Prise en charge des personnes infectées	Toutes les personnes infectées sont admises en traitement.	2014 (estimation) : 70 % 2015 (objectif) : 100 %
3. Inhumations sans risque et dans la dignité	Toutes les personnes décédées de l'Ebola sont inhumées dans la dignité et sans risque de contamination	2014 (estimation) : 70 % 2015 (objectif) : 100 %
4. Action communautaire et mobilisation sociale	Toutes les collectivités ont modifié leur comportement pour éviter de nouveaux cas d'infection par le virus Ebola.	2014 (estimation) : 70 % 2015 (objectif) : 100 %

## Annexe IV

### Ventilation du personnel participant à l'action contre l'Ebola, par entité et par pays touché

Au 26 novembre 2014, 6 402 membres du personnel des organismes des Nations Unies ont été déployés pour participer à l'action internationale contre l'Ebola. C'étaient des épidémiologistes, du personnel soignant, des logisticiens et des administrateurs de la MINUAUCE, de l'OMS, du PAM, de l'UNICEF, du FNUAP et de la FICR.

	<i>Ghana</i>	<i>Guinée</i>	<i>Libéria</i>	<i>Sierra Leone</i>	<i>Sénégal</i>	<i>Total</i>
MINUAUCE	80	40	22	46	–	188 <sup>a</sup>
OMS	15	81	72	106	–	274
PAM	65	193	249	163	71	741
UNICEF	1	117	156	511	–	785
FNUAP	3	35	34	42	–	114
FICR	–	–	–	–	–	4 300 <sup>b</sup>
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>466</b>	<b>533</b>	<b>868</b>	<b>71</b>	<b>6 402</b>

*Abbréviations* : FICR = Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola; OMS = Organisation mondiale de la Santé; PAM = Programme alimentaire mondial; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

<sup>a</sup> 158 membres du personnel et 30 vacataires.

<sup>b</sup> La ventilation par pays est en cours.

## Annexe V

**Récapitulatif des crédits demandés pour le Bureau  
de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission  
des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola  
pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015,  
par chapitre du budget et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Chapitre du budget														
	27		5		8		29B		29C		29D		34		
	Montant total des crédits supplémentaires	Bureau de l'Envoyé spécial et MINUAUCE	Bureau de l'Envoyé spécial MINUAUCE	Opérations de maintien de la paix	Affaires juridiques	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau de la gestion des ressources humaines	Bureau des services centraux d'appui	Sûreté et sécurité						
Postes	-														
Autres dépenses de personnel	46 737,2	43 939,5	1 471,2	42 468,3	910,1	117,4	132,0	1 132,8	241,4	264,0					
Émoluments des non-fonctionnaires	-														
Consultants	266,4	109,1		109,1				157,3							
Experts	-														
Voyages des représentants	-														
Voyages du personnel	8 451,0	8 163,1	759,7	7 403,4	148,1			102,0		37,8					
Services contractuels	9 446,9	9 406,1	15,0	9 391,1	14,7	1,6	1,8	15,7	3,5	3,5					
Frais généraux de fonctionnement	74 060,5	72 965,3	101,2	72 864,1	11,5	0,5	0,6	4,6	1 072,1	5,9					
Frais de représentation	50,0	50,0		50,0											
Fournitures et accessoires	12 641,3	12 632,2	4,0	12 628,2	2,7	0,3	0,4	4,1	0,8	0,8					
Mobilier Et matériel	31 940,6	31 411,2	14,4	31 396,8	9,4			318,2	199,8	2,0					
Aménagement des locaux	6 000,0	6 000,0		6 000,0											
Subventions et contributions	-														
Contributions du personnel	4 028,6														
<b>Total (montant brut)</b>	<b>193 622,5</b>														
<b>Total (montant net)</b>	<b>189 593,9</b>	<b>184 676,5</b>	<b>2 365,5</b>	<b>182 311,0</b>	<b>1 096,5</b>	<b>119,8</b>	<b>134,8</b>	<b>1 734,7</b>	<b>1 517,6</b>	<b>314,0</b>					

*Abréviations* : MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

## Annexe VI

**Tableau d'effectifs proposé pour le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAUCE pour la période du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015, par lieu d'affectation et par bureau**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total Service partiel	Services mobile	Services généraux	Personnel recruté sur le plan international	Adminis-trateurs	Agents locaux		VNU
<b>Bureau de l'Envoyé spécial et MINUAUCE</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>4</b>	<b>210</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>290</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>376</b>
<b>Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
Genève	1						1				2					4
New York			1		2		1									4
<b>MINUAUCE</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>74</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>204</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>282</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>368</b>
<b>Quartier général à Accra</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>75</b>	<b>28</b>		<b>104</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>146</b>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission	1	-	-	-	1	1	-	-	4	1	-	5	1	1	-	6
Bureau du Chef de cabinet	-	-	1	-	1	5	7	1	15	4	-	20	1	-	2	22
Bureau du Chef de la prévention et de la planification préalable	-	-	-	1	1	1	-	-	3	1	-	4	-	-	-	4
Bureau du Directeur des opérations d'urgence	-	-	1	1	4	4	1	-	11	-	-	11	-	1	-	12
Appui aux opérations d'urgence	-	-	1	1	5	10	8	3	28	10	-	38	-	13	5	56
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-	-	-	1	1	6	6	-	14	12	-	26	6	12	2	46
<b>Bureaux de pays (Guinée, Libéria, Sierra Leone)</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>216</b>
Bureau du responsable de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national	-	1	-	2	1	5	6	-	15	4	-	19	1	1	-	21
Opérations d'urgence	-	-	1	-	4	5	3	-	13	1	-	14	-	-	1	15
Appui aux opérations d'urgence	-	-	-	1	1	4	6	-	12	9	-	21	1	3	4	29
Appui à la mission	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	-	3	-	7
<b>Total par bureau de pays</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>16</b>			<b>42</b>	<b>16</b>		<b>58</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>72</b>
<b>Bureau de liaison pour l'action contre l'Ebola à New York</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>

MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

## Annexe VII

Effectif moyen devant être déployé par mois de septembre 2014  
à décembre 2015

	2014				2015												
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>																	
Ghana	1	12	57	76	92	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	84
Guinée	1	4	33	45	52	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	48
Libéria	1	3	33	45	52	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	48
Sierra Leone	–	5	33	45	52	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	48
Abidjan			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
New York	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>Total partiel (personnel recruté sur le plan international)</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>163</b>	<b>218</b>	<b>255</b>	<b>282</b>	<b>236</b>										
<b>Effectif financé compte tenu d'un taux de vacance de postes de 50 (personnel recruté sur le plan international)</b>																	
	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>82</b>	<b>109</b>	<b>128</b>	<b>141</b>	<b>118</b>										
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>																	
Ghana	–	7	17	17	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	23
Guinée	–	–	4	4	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	7
Libéria	–	–	4	4	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	7
Sierra Leone	–	–	4	4	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	7
Abidjan	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Entebbe	4	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<b>Total partiel (personnel recruté sur le plan national)</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>62</b>	<b>52</b>											
<b>Effectif financé compte tenu d'un taux de vacance de postes de 50 (personnel recruté sur le plan national)</b>																	
	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>26</b>											

	2014				2015												Moyenne
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>																	
Ghana	-	-	4	4	7	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	7
Guinée	-	-	2	2	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
Libéria	-	-	2	2	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
Sierra Leone	-	-	2	2	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
<b>Total partiel (Volontaires des Nations Unies)</b>	-	-	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>19</b>										
<b>Effectif financé compte tenu d'un taux de vacance de postes de 50 (Volontaires des Nations Unies)</b>	-	-	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>9</b>										
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>210</b>	<b>265</b>	<b>336</b>	<b>368</b>	<b>307</b>										
<b>Effectif total financé</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>105</b>	<b>133</b>	<b>168</b>	<b>184</b>	<b>154</b>										

## Annexe VIII

### Récapitulatif des dépenses effectivement engagées en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Dépenses effectives (19 septembre- 31 octobre 2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Montant estimatif des dépenses engagées (1<sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Montant estimatif total des dépenses engagées (2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Observations</i>
Autres dépenses de personnel	5 661,5	487,8	8,6	6 289,4	111,1	6 777,2	119,7	Les estimations tiennent compte des traitements du personnel déjà déployé sur tous les sites de la mission, et du personnel qui devrait être recruté jusqu'au 31 décembre 2014, et des charges connexes, y compris la prime de danger.
Consultants	—	70	—	—	—	70	—	Les estimations tiennent compte du coût des services de consultants pour les interventions d'urgence à court terme.
Voyages du personnel	2 500,0	1 611,5	64,5	1 576,1	63,0	3 187,6	127,5	À la fin d'octobre 2014, 88 membres du personnel ont été affectés temporairement pour appuyer les opérations de la Mission. Les estimations tiennent compte de l'indemnité journalière de subsistance et des frais de voyage en avion de ce personnel jusqu'au 31 décembre 2014.
Services contractuels	8 000,0	442,3	5,5	47,6	0,6	489,8	6,1	Les estimations tiennent compte dépenses liées au recours à des contractants internationaux pour la fourniture de services informatiques.
Frais généraux de fonctionnement	17 381,7	528,5	3,0	16 185,1	93,1	16 713,6	96,2	Les estimations tiennent compte essentiellement des coûts de location et d'exploitation de 5 hélicoptères et de 3 avions (6,6 millions de dollars) jusqu'au 31 décembre 2014, ainsi que des dépenses afférentes au transport aérien de moyens essentiels à partir des opérations sur le

<i>Objet de dépense</i>	<i>Autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Dépenses effectives (19 septembre- 31 octobre 2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Montant estimatif des dépenses engagées (1<sup>er</sup> novembre- 31 décembre 2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Montant estimatif total des dépenses engagées (2014)</i>	<i>Pourcen- tage</i>	<i>Observations</i>
								terrain et du Centre de services mondial à Brindisi (7,4 millions de dollars) et aux installations (1,5 million de dollars).
Frais de représentation	–	–		10		10		Dépenses de représentation.
Fournitures et accessoires	3 144,5	28,4	0,9	3 552,9	113,0	3 581,3	113,9	Les estimations tiennent compte essentiellement des dépenses liées à l'achat de carburant pour les véhicules et les avions sur tous les sites de la Mission jusqu'au 31 décembre 2014, et à la constitution de réserves de carburant en cas d'urgence.
Mobilier et matériel	13 255,9	3 139,2	23,7	15 589,2	117,6	18 728,4	141,3	Les estimations tiennent compte essentiellement des dépenses liées à l'achat du matériel lié à l'utilisation des technologies géospatiales et du matériel informatique et de communication (14,1 millions de dollars), de véhicules (1,3 million de dollars) et d'autres équipements de protection individuelle (2,5 millions de dollars).
<b>Total</b>	<b>49 943,6</b>	<b>6 307,6</b>	<b>12,6</b>	<b>43 250,2</b>	<b>86,6</b>	<b>49 557,8</b>	<b>99,2</b>	